

District de: Québec
No division: 18 - TERREBONNE
No cour: 700-11-021804-242
No dossier: 41-3050488

FORMULAIRE 68
Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers
(paragraphe 102(1) de la Loi)

original modifié

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

GRAND MONTRÉAL COMIQUE

Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous les désignations de
"Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"

ADMISTRATION ORDINAIRE

Avis est donné de ce qui suit :

1. GRAND MONTRÉAL COMIQUE a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de GRAND MONTRÉAL COMIQUE) le 1 mars 2024 et le soussigné, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 21 mars 2024 à 11:00 heures à par Teams, pour assister à l'assemblée, veuillez faire une demande à assemblee-syndic@mallette.ca.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 6 mars 2024, à Montréal

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

District de: Québec
No division: 01 - MONTRÉAL
No cour:
No dossier:

-- FORMULAIRE 21 --

Cession au profit des créanciers en général
(article 49 de la Loi)

Le présent acte fait le 29 février 2024

entre

GRAND MONTRÉAL COMIQUE

37 rue Turgeon

Sainte-Thérèse QC J7E 3H2

ci-après nommé «le débiteur»

et

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique

Personne morale ou autre entité légale

Attendu que le débiteur est insolvable et desire céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,

En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.

Signé à Montréal en la province de Québec, en présence de Mathieu Bergeron.


Mathieu Bergeron (29 févr. 2024 13:51 EST)

Mathieu Bergeron
Témoïn

29-février-2024

Date


Patrick Kearny (29 févr. 2024 13:47 EST)

Patrick Kearny
Représentant du débiteur

District de: Québec
 No division: 01 - MONTRÉAL
 No cour:
 No dossier:

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --
 Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
 Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
 37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous les désignations de
 "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal Comédie" et "Festival Grand Montréal
 Comique"
 ADMINISTRATION ORDINAIRE


Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 29 février 2024. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A	177,810.13	1. Inventaire	0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B".....	87,999.00	2. Aménagements	1.00
Créanciers non garantis total.....	265,809.13	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
2. Créanciers garantis: voir liste B	1.00	Bonnes	0.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C	0.00	Douteuses	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)pouvant être réclamées pour une somme de...	0.00	Mauvaises	0.00
Total du passif	265,810.13	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	0.00
Surplus	NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F	0.00
		5. Dépôts en institutions financières	0.00
		6. Espèces	16,269.21
		7. Bétail	0.00
		8. Machines, outillage et installation	0.00
		9. Immeubles et biens réels : voir liste G	0.00
		10. Ameublement	0.00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc	0.00
		12. Valeurs mobilières(actions, obligations, débetures etc.	0.00
		13. Droits en vertu de testaments	0.00
		14. Véhicules	0.00
		15. Autres biens : voir liste H	0.00
		Si le failli est une personne morale, ajoutez :	
		Montant du capital souscrit	0.00
		Montant du capital payé	0.00
		Solde souscrit et impayé	0.00
		Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00
		Total de l'actif	16,270.21
		Déficit	249,539.92

Je, Patrick Kearney, de Sainte-Thérèse en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 29 février 2024, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) à distance par Patrick Kearney disant se trouver à Montréal en la province de Québec, devant moi à Sainte-Thérèse en la province de Québec ce 29 février 2024, conformément aux règlements provinciaux quant à l'administration du serment ou de la déclaration à distance.


Mathieu Bergeron (29 févr. 2024 13:51 EST)

#202308

Mathieu Bergeron CPA, CIRP, SAI / LIT, Commissaire à
l'Assermentation
Pour la province de Québec
Expire le 1 novembre 2024


Patrick Kearney (29 févr. 2024 13:47 EST)

Patrick Kearney

District de: Québec
 No division: 01 - MONTRÉAL
 No cour:
 No dossier:

FORM 78 – Suite

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
 Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
 37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous
 les désignation de "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal
 Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"

ADMISTRATION ORDINAIRE

Liste "A"
 Créanciers Non Garantis

GRAND MONTRÉAL COMIQUE

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	1.00	0.00	1.00
2	ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	1.00	0.00	1.00
3	Caisse de la Culture Attn: Justine Chamberland	200 - 215 Rue Saint-Jacques O Montréal QC H2Y 1M6	0.00	87,999.00	87,999.00
4	Caisse de la Culture Attn: Justine Chamberland Covid 19	200 - 215 Rue Saint-Jacques O Montréal QC H2Y 1M6	40,000.00	0.00	40,000.00
5	Espace M	1102-4200, boul. St-Laurent Montréal QC H2W 2R2	20,120.63	0.00	20,120.63
6	Expériancia - Me Marjolaine Gagnon	2572 boul. Daniel-Johnson, 2e étage Laval QC H7T 2R3	3,430.36	0.00	3,430.36
7	Globalia inc.	600-6, boul. Desaulniers Saint-Lambert QC J4P 1L3	57.43	0.00	57.43
8	Guy A. Lepage	- QC	3,000.00	0.00	3,000.00
9	La Base Attn: Jacob Guité-St-Pierre	420 rue Éloi Montréal QC H2Y 2S5	43,115.66	0.00	43,115.66
10	M&H Attn: Yann Guay	310-87 rue Prince Montréal QC H3C 2M7	11,497.50	0.00	11,497.50
11	Martinique Comedy Club	- QC	100.00	0.00	100.00
12	Me Paul Larocque	101-369, boul. Adolphe-Chapleau Bois-Des-Filions QC J6Z 1H1	43,085.71	0.00	43,085.71
13	Montréal CoWork	200-4388 rue Saint-Denis Montréal QC H2J 2L1	132.23	0.00	132.23
14	Music by Numbers Inc.	B342-1001 Lenoir Montréal QC H4C 2Z6	4,332.25	0.00	4,332.25
15	Production Book Nook inc.	- QC	5,000.00	0.00	5,000.00
16	Productions Grolux Attn: Patrick Groulx	50 rue des Cèdres Saint-Basile-Le-Grand QC J3N 1Z3	3,000.00	0.00	3,000.00

29-fév-2024

Date


 Patrick Kearney (29 févr. 2024 13:47 EST)

Patrick Kearney

District de: Québec
No division: 01 - MONTRÉAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous
les désignation de "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal
Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"

ADMISTRATION ORDINAIRE

Liste "A"
Créanciers Non Garantis

GRAND MONTRÉAL COMIQUE

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
17	Tandem Avocats conseils Attn: Me Michel Beausoleil	202-380, boul. Labelle Rosemère QC J7A 3R8	304.00	0.00	304.00
18	Théâtre de l'Olympia Inc.	1004 Ste-Catherine Est Montréal QC H2L 2G2	632.36	0.00	632.36
Total:			177,810.13	87,999.00	265,809.13

29-fév-2024

Date


Patrick Kearney (29 févr. 2024 13:47 EST)

Patrick Kearney

District de: Québec
No division: 01 - MONTRÉAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous
les désignation de "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal
Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"
ADMISTRATION ORDINAIRE
Liste "B"
Créanciers Garantis

GRAND MONTRÉAL COMIQUE

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Caisse de la Culture Attn: Justine Chamberland	200 - 215 Rue Staint-Jacques O Montréal QC H2Y 1M6	88,000.00	Biens de l'entreprise - Aménagements - Mobilier de bureaux	16-oct-2023	1.00		87,999.00
Total:			88,000.00			1.00	0.00	87,999.00

29-fév-2024

Date


Patrick Kearney (29 févr. 2024 13:47 EST)

Patrick Kearney

District de: Québec
No division: 01 - MONTRÉAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous
les désignation de "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal
Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"
ADMISTRATION ORDINAIRE
Liste "C"
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

GRAND MONTRÉAL COMIQUE

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
Total:					0.00	0.00	0.00

29-fév-2024

Date


Patrick Kearney (29 févr. 2024 13:47 EST)

Patrick Kearney

District de: Québec
No division: 01 - MONTRÉAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous
les désignation de "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal
Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"
ADMISTRATION ORDINAIRE
Liste "D"
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

GRAND MONTRÉAL COMIQUE

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
Total:			0.00	0.00		

29-fév-2024

Date


Patrick Kearney (29 févr. 2024 13:47 EST)

Patrick Kearney

District de: Québec
No division: 01 - MONTRÉAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous
les désignation de "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal
Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"

ADMISTRATION ORDINAIRE

Liste "E"

Créances payables à l'actif

GRAND MONTRÉAL COMIQUE

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
				0.00				
			Total:	0.00			0.00	
				0.00				

29-fév-2024

Date


Patrick Kearney (29 févr. 2024 13:47 EST)

Patrick Kearney

District de: Québec
No division: 01 - MONTRÉAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous
les désignation de "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal
Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"
ADMISTRATION ORDINAIRE

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

GRAND MONTRÉAL COMIQUE

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
				Total:	0.00	0.00	

29-fév-2024

Date


Patrick Kearney (29 févr. 2024 13:47 EST)

Patrick Kearney

District de: Québec
No division: 01 - MONTRÉAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous
les désignation de "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal
Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"

ADMISTRATION ORDINAIRE

Liste "G"

Immeubles et biens réels appartenant au failli

GRAND MONTRÉAL COMIQUE

Description de la propriété	Nature du droit du failli	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
Total:			0.00		0.00

29-fév-2024

Date


Patrick Kearney (29 févr. 2024 13:47 EST)

Patrick Kearney

District de: Québec
No division: 01 - MONTRÉAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Fin

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous
les désignation de "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal
Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"

ADMISTRATION ORDINAIRE

Liste "H"
Biens

GRAND MONTRÉAL COMIQUE
ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0.00	0.00
(b) Aménagements, etc.	En possession du débiteur	Mobilier de bureaux	0.00	1.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse		Espèces en caisse	16,269.21	16,269.21
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement			0.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉÉR, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre			0.00	0.00
			Total:	16,270.21

29-fév-2024

Date


Patrick Kearney (29 févr. 2024 13:47 EST)

Patrick Kearney

District de: Québec
No division: 18 - TERREBONNE
No cour: 700-11-021804-242
No dossier: 41-3050488

FORMULAIRE 31
Preuve de réclamation
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous les désignation de "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal
Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"
ADMISTRATION ORDINAIRE

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Dans l'affaire de la faillite de GRAND MONTRÉAL COMIQUE de Sainte-Thérèse en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis _____ (le poste/la fonction) du _____, créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 1 mars 2024, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____\$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de _____\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de _____\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____\$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

District de: Québec
No division: 18 - TERREBONNE
No cour: 700-11-021804-242
No dossier: 41-3050488

FORMULAIRE 31 --- Fin

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE

Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous les désignation de "Le Grand Montréal Comique", "Grand Montréal
Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"
ADMISTRATION ORDINAIRE

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je _____ (suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé _____ (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

Témoin

Créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District de: Québec
No division: 18 - TERREBONNE
No cour: 700-11-021804-242
No dossier: 41-3050488

FORMULAIRE 36
Formulaire de procuration
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b
de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de
GRAND MONTRÉAL COMIQUE
Personne morale légalement constituée ayant son siège social situé au
37, rue Turgeon à Sainte-Thérèse QC J7E 3H2 également connue sous les désignation de "Le Grand
Montréal Comique", "Grand Montréal Comédie" et "Festival Grand Montréal Comique"
ADMISTRATION ORDINAIRE

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée,
nomme _____, de _____, mon
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci
_____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le _____, à _____.

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic autorisé en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4
Télécopieur: (418) 681-1707
Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca